

■ **Contacts-services, Serge Carrard**, à Echallens, comptabilité, fiduciaire (FOSC du 09.03.2001, p. 1790). Par décision du 15 janvier 2004, le Président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne a prononcé la faillite du titulaire. La procédure de faillite étant clôturée, la raison est radiée d'office, conformément à l'art. 66, 1er al. ORC.

Journal no 4394 du 27.04.2004  
(02243072 / CH-550.0.031.684-7)